

Les Professionnels...

Médecin

Docteur Simon BEAL

Médecin ORL

Docteur Gérard BOUILLY

Assistante sociale

Sandrine DA SILVA DE ALMEIDA

Educateur spécialisé (Art thérapie)

Joachim GELINIER

Monitrice Educatrice

Josy-Anne DEVAUD

Aide Médico Psychologique

Estelle GAURE

Neuropsychologues

Mélodie PIROUX

Gaëlle ROUVIER

Psychologues

Isabelle BARTHELEMY

Isabelle BRICARD

Maryline ROYER

Stéphanie VERGUET

Anthony LAURENT

Psychomotriciennes

Valérie BEGUIN

Nathalie MOUZAY

Quentin FONTAINE

Orthophonistes

Christine BRUELLE

Catherine CHAPUT

Caroline LUCAT SOYER

Olivia HERODIER

Laurence JUGUET

Martine SEGUILLON

Autres unités du CMPP...

Unité Rue d'Auxonne

67 C Rue d'Auxonne

21000 DIJON

Tél. : 03 80 66 42 41

cmpp@pepcbfc.org

Antenne Fontaine d'Ouche

20 avenue du Lac

21000 DIJON

Tél. : 03 80 41 47 34

Fax : 03 80 41 93 63

Antenne Quetigny

3 bd des Herbues

21800 QUETIGNY

Tél. : 03 80 46 88 70

Fax : 03 80 47 46 03

Unité Beaune

8 avenue Guigone de Salins

21200 BEAUNE

Tél. : 03 80 25 02 73

Fax : 03 80 25 02 75

cmpp.beaune@pepcbfc.org

Unité Châtillon-sur-Seine

Centre social, 2 Ter rue de la Libération

21400 CHATILLON-SUR-SEINE

Tél. : 03 80 91 26 48

Fax : 03 80 91 54 06

patricia.maheo@pepcbfc.org



CMPP

Centre Médico-Psycho-Pédagogique

« Paul Picardet »

Unité de la Motte Giron

9 rue du Fort de la Motte Giron

21000 DIJON

Tél. : 03 80 41 17 44 / 03 80 41 08 22

cmpp.mg@pepcbfc.org

**Directrice Administrative
et Pédagogique**

Gisèle IVANOFF

Directeur Médical

Docteur Simon BEAL

Chef de service

Rachel JOLY

Enseignant coordonnateur Frédéric BERNARDIN

Secrétariat

Dorothée VINCENT

↳ Le CMPP est un lieu d'accueil et d'écoute, de prévention et de soins, pour les enfants accueillis à l'École de Plein Air ou en ULIS d'école TCL, en difficultés et pour leurs parents ou ceux qui en ont la charge.

Une équipe pluridisciplinaire :

- ✓ Équipe de Direction
- ✓ Pédopsychiatre
- ✓ Psychologues
- ✓ Neuropsychologues
- ✓ Psychomotriciens
- ✓ Orthophonistes
- ✓ Art thérapeute
- ✓ Monitrice Éducatrice
- ✓ Assistante Sociale
- ✓ Aide Médico Psychologique
- ✓ Secrétaire

Pour qui ?

- > Des enfants âgés de 6 à 12 ans (cursus élémentaire) présentant des difficultés scolaires importantes associées ou non à :
- ✓ des problématiques médicales,
 - ✓ des difficultés sociales,
 - ✓ des troubles du langage.

Le financement est assuré à 100% par la sécurité sociale après accord du médecin conseil.

Quelles modalités d'accompagnement ?

Après l'admission à l'École de Plein Air, ou en ULIS d'école TCL, le CMPP peut proposer des aides spécifiques et des soins adaptés aux possibilités et aux ressources des enfants, après avoir recueilli l'accord des parents. Les séances se déroulent, majoritairement, sur le temps scolaire.

Quel fonctionnement ?

Une consultation pédopsychiatrique et des bilans sont réalisés : Psychologiques,
Neuropsychologiques,
Orthophoniques,
Psychomoteurs...

Au terme d'une évaluation pluridisciplinaire, différents traitements en individuel ou en groupe peuvent être proposés :

- ✓ des psychothérapies avec l'enfant, associées éventuellement à des entretiens avec le ou les parents,
- ✓ de l'orthophonie,
- ✓ de la psychomotricité,
- ✓ des groupes thérapeutiques à médiation,
- ✓ des remédiations neuropsychologiques.

Au fil des traitements, l'évolution de la situation de l'enfant ainsi que les modalités de l'aide apportée, sont régulièrement évaluées en réunions de synthèse.

Pour chaque enfant accueilli, le CMPP procède à l'ouverture d'un dossier individuel. Les informations qui y sont mentionnées tout au long de l'accompagnement sont strictement confidentielles.

Ce dossier, qui peut contenir des éléments médicaux, est protégé par le respect des règles de confidentialité auquel est tenu l'ensemble de nos professionnels.

L'accès à ces informations est possible sur simple demande conformément à la procédure établie par l'établissement.

"Conformément à la Loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit de rectification de ces informations, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de l'établissement."

